



Formation par correspondance

Par **laurence**, le **14/08/2009** à **09:56**

Bonjour,
suis je obligé de regler le reste d'un formation par correspondance que je n'ai pas effectuée j'avais versée un acompte de 800 euros il me restait a régler 1230 euros maintenant il me demande de régler 1650 euros car il ont rajouté des frais alors que je n'ai pas effectué la formation je n'ai reçu 4 fascicules ca fait cher pour rien merci de votre reponse